



African Mining Legislation Atlas

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES  
Centre De Recherche, D'Etudes et de Documentation  
sur les Institutions et Législations Africaines  
(CREDILA)

---

APPEL A CANDIDATURES POUR LE PROJET ATLAS DES LEGISLATIONS  
MINIERES AFRICAINES (AMLA) EQUIPE DE RECHERCHE JURIDIQUE (LRT)

### **1. Informations générales sur le projet AMLA**

L'Atlas des législations minières africaines (« AMLA ») est un projet de collecte, de diffusion, de renforcement de capacité et d'utilisation des capacités constitué de trois activités principales, que sont: i) la création de la plateforme AMLA, une base de données en ligne d'accès gratuit regroupant en un seul lieu toutes les législations minières d'Afrique (codes miniers, règlements miniers et législations connexes) dotée de fonctionnalités interactives visant à fournir des données comparatives ; ii) la production du guide pratique AMLA, un document annoté qui propose un éventail de solutions législatives visant à aider les pays à préparer ou à réviser leurs législations minières ; et iii) le renforcement des capacités par la formation (sur place et à distance) de professionnels africains du droit à l'utilisation de la plateforme en ligne et aux questions liées au droit minier. Le Projet a pour objectif d'apporter un soutien aux pays africains afin qu'ils tirent le meilleur parti des ressources minérales en : i) promouvant la transparence, l'accessibilité et la comparaison des lois minières africaines ; ii) facilitant la préparation, la révision et la mise en œuvre des lois minières ; iii) fournissant une base de données vivante qui servira de catalyseur des recherches et des débats politiques sur les questions juridiques et réglementaires ; et iv) promouvant le renforcement de l'expertise juridique locale en matière de lois minières africaines. Initié par la Vice-présidence chargée des questions juridiques de la Banque mondiale sous les auspices de l'ALSF, le Projet a été entièrement transféré en janvier 2017 à l'ALSF où il est actuellement mis en œuvre par une unité spéciale appelée le Secrétariat AMLA.

### **2. Description de l'ALSF et du CREDILA**

La Facilité africaine de soutien juridique (« ALSF » ou « Facilité ») est une organisation internationale créée par Traité en 2008. Elle est hébergée par la Banque africaine de développement (BAD). Son adhésion est ouverte : (a) à tous les États membres de la BAD ; (b) aux autres États ; (c) à la BAD ; et d) aux autres organisations ou institutions African Mining Legislation Atlas 2 internationales. Parmi les principaux objectifs de l'ALSF, l'on compte les suivants : i) aider les Pays membres régionaux (PMR) de la BAD à faire face aux poursuites intentées contre eux par les fonds vautours (et autres entités de ce type) ; ii) fournir un moyen permettant aux PMR de la BAD d'accéder à des conseils juridiques et techniques

lors de la négociation de transactions commerciales complexes (notamment dans les domaines de l'infrastructure et des ressources naturelles) ; et iii) investir dans la formation ainsi qu'organiser des ateliers de formations à l'intention des conseillers juridiques issus des PMR participants, afin de les doter de compétences juridiques nécessaires à une meilleure représentation de leur pays.

Fondé en 1960, le Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation sur les Institutions et les Législations Africaines est un institut de recherche rattaché à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

Le CREDILA a pour mission d'effectuer des recherches fondamentales ou appliquées portant sur les questions de Droit et de Science politique relatives aux Etats africains.

Depuis sa création, le Centre a publié plusieurs ouvrages et effectué des études qui ont permis d'assurer une meilleure connaissance des problèmes juridiques et politiques africains.

Le Centre entreprend des recherches dans les domaines suivants : Histoire du Droit, Droit Public et Science Politique, Droit de l'Entreprise, Droits de l'Homme, Droit des Personnes et de la Famille, Sciences Criminelles, Droit de l'Environnement, Droit et NTIC, Droit de l'Intégration...

### **3. Justification de l'appel à candidature**

La plate-forme AMLA est un guichet unique gratuit pour la législation minière africaine qui fournit au public l'ensemble des 53 codes miniers existants sur le continent dans un format facile à lire, à consulter et à télécharger. La plate-forme fournit également un outil de comparaison des dispositions spécifiques d'un pays à l'autre. La plate-forme est constamment mise à jour avec les modifications apportées aux codes miniers, aux règlements miniers et aux lois connexes. Depuis sa création en 2014, la plate-forme AMLA est alimentée chaque année par la législation la plus récente. Les besoins d'alimenter la plate-forme ont diminué au fil du temps et, par conséquent, il ne reste plus qu'à maintenir la base de données existante en téléchargeant la législation ou les amendements récemment promulgués et en mettant à jour la fonction de comparaison pays par pays. Le maintien de la base de données la plate-forme AMLA est assuré par des étudiants en droit qualifiés qui sont présélectionnés par leur université et sélectionnés par le Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation sur les Institutions et les Législations Africaines (CREDILA) pour former l'équipe de recherche juridique (LRT). Afin de renforcer les capacités des jeunes professionnels du droit africains, la LRT suivra un programme de formation en deux étapes. La première phase inclut la formation annuelle sur les cadres législatifs miniers et l'utilisation de la plate-forme en ligne. Au cours de la deuxième phase de la formation, qui se déroulera à distance sur une période d'un an, les étudiants analyseront la législation minière, ce qui leur permettra d'alimenter la base de données de la plate-forme AMLA et d'approfondir leurs connaissances. Les étudiants suivront également une formation de développement de carrière, afin de les préparer à leur carrière professionnelle. African Mining Legislation Atlas 3 Le présent appel à candidatures a pour but de lancer le processus de sélection par lequel un nouveau groupe d'étudiants africains en droit se joindra à la LRT. Les étudiants présélectionnés par leurs propres universités ou

facultés de droit africaines à la suite du présent appel à candidatures seront soumis à deux étapes supplémentaires de sélection (voir paragraphe 7 ci-dessous). Ceux qui réussiront se verront offrir la possibilité de se joindre à la LRT après accord de leur université ou faculté de droit respective. Le CREDILA s'engage à offrir des chances égales à tous les candidats qualifiés, quels que soient leur sexe, leur race et leur affiliation régionale.

#### **4. Devoirs et responsabilités d'un étudiant membre de la LRT**

Afin d'identifier les meilleurs candidats qui concourront pour rejoindre la LRT, les personnes en charge de la présélection dans les universités de droit, doivent avoir à l'esprit les tâches et responsabilités du futur LRT, qui sont les suivantes :

- Mener des recherches pour compiler les informations pertinentes pour la plateforme Cela comprend (i) des informations contextuelles du secteur minier et (ii) les lois minières, les règlements miniers et les documents législatifs et réglementaires connexes des différents pays africains ;
- Catégoriser la législation localisée et analyser les dispositions des lois et règlements miniers par rapport à la taxonomie commune utilisée par la plate-forme pour remplir la fonction de comparaison pays par pays de la base de données;
- Réaliser les tâches décrites ci-dessus (ou toute autre exercice) en temps opportun sur une période d'au moins un an ; chaque LRT doit fournir un minimum de 6 heures ouvrables/semaine par tâche, qui est rémunéré en fonction du rendement et non par heure.
- Assister au moins une fois à l'atelier annuel de formation de 7 jours qui se déroule dans une université de droit en Afrique et qui se tient habituellement au mois de décembre. Les autres éléments qui devraient guider le processus de présélection au niveau des universités de droit sont décrits ci-dessous. African Mining Legislation Atlas 4

#### **5. Eligibilité du candidat**

Pour faire partie de la LRT, les candidats présélectionnés doivent satisfaire les critères suivants :

- Être officiellement inscrit à un diplôme en droit (licence, maîtrise ou doctorat) dans une université africaine jusqu'en décembre 2021 au plus tard ;
- Posséder des compétences solides pour la recherche ;
- Capacité de voyager pour un atelier de formation d'une semaine ; et
- Maîtrise de l'anglais ET du français ou du portugais ou de l'arabe. Une bonne connaissance du droit des ressources extractives et un intérêt pour ce domaine sont hautement souhaitables, mais ne sont pas obligatoires.

#### **6. Compétences du candidat**

Enfin, les candidats qui ont le plus de chances d'être sélectionnés sont ceux qui sont capable de :

- Travailler de manière efficace et indépendante ;

- Fixer des standards de qualité de travail élevés et atteindre constamment les objectifs fixés ;
- Travailler efficacement dans un environnement multiculturel ; et
- Analyser et intégrer des données potentiellement contradictoires provenant d'un certain nombre de sources.

## **7. Processus de sélection**

Le CREDILA aimerait inviter les universités à faire une présélection de candidats qui seront membres de la LRT. Les universités sont invitées à répondre à cet appel à candidatures en envoyant les CV des potentiels candidats. Avant de soumettre des candidatures, chaque université doit respecter les éléments suivants :

- Ne pas soumettre plus de trois (03) CV par université ;
- Les candidats doivent être inscrits à l'université jusqu'en décembre 2021. De plus, chaque CV préparé par le candidat doit, au minimum, fournir les détails suivants:
- Sexe du candidat
- Nationalité du candidat
- Langues parlées par le candidat
- La mention de toute activité (ou travaux de recherche) réalisée dans le secteur extractif à laquelle le candidat a pris part.
- Le niveau d'études du candidat (Licence, Master ou Doctorat) et ;
- L'année prévue d'achèvement des études du candidat

Dès réception des CV par le CREDILA, une deuxième sélection sera effectuée après audition en ligne des candidats. Une fois choisis, les candidats seront membres de la LRT après accord de leur université ou faculté respective. Le CREDILA s'engage à offrir des chances égales à tous les candidats qualifiés sans distinction de sexe, de race, de langue ou de pays d'origine.

## **8. Comment postuler**

Les CV des candidats doivent être envoyés par courriel aux adresses ci-dessous avant le 10 Décembre 2020 à 17h00, heure de Dakar. Veuillez soumettre vos candidatures à [ephifaye@live.fr](mailto:ephifaye@live.fr) et en copie à [aristidebadji@gmail.com](mailto:aristidebadji@gmail.com)). Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le CREDILA aux adresses précitées.

Le Directeur du CREDILA

*Pr. Patrice Samuel Aristide BADJI*